

## PROJET DE RESOLUTION

DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES  
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI SUR LE LANCEMENT  
PAR LES MALICES HOUTHIS - SALEH D'UN MISSILE BALISTIQUE  
EN DIRECTION DE MAKKAH AL-MOUKARRAMAH

**MAKKAH AL-MAKARRAKAM,  
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**

**17 SAFAR 1438 H  
17 NOVEMBRE 2016**

*La session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de Coopération islamique, réunie le 17 safar 1438 H (17 novembre 2016), à Makkah al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite ;*

**Rappelant** les principes et objectifs de la charte de l'OCI et, plus particulièrement, ceux relatifs à la non-ingérence dans les affaires internes des Etats membres et au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat membre ;

**Réaffirmant** l'engagement des États membres de l'OCI à renforcer leur unité et leur solidarité, et à promouvoir des relations mutuellement bénéfiques, en vue de maintenir la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité entre les États membres de l'Organisation et au-delà, conformément à l'esprit de l'islam en tant que Miséricorde pour tous les mondes.

**Se référant** à la lâche agression perpétrée par les milices Houthis et les partisans de Saleh qui ont lancé un missile balistique en direction de la Sainte Mosquée de Makkah al-Moukarramah, Qibla des musulmans et berceau de la Révélation, dans la soirée du jeudi 26 du mois de Mouharram 1438 H, correspondant au 27 octobre 2016 ;

**Se référant** également au paragraphe 33 du communiqué final de la 13ème session du Sommet islamique tenue à Istanbul, République de Turquie, et à la résolution 43/46-POL du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan.

1. **ADOpte** le communiqué final issu de la réunion du Comité exécutif au niveau ministériel qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 5 novembre 2016, appelant les Etats membres à adopter une position collective contre cette lâche agression et ceux qui se tiennent derrière cet odieux forfait, en soutiennent et arment les instigateurs, et apparaissent ainsi comme un complice avérée de cette agression visant les lieux saints du monde islamique, comme une partie prenante dans la fomentation de la discorde inter-sectaire et comme un parrain majeur du terrorisme.
2. **DECIDE** de former un groupe de travail composé des Etats membres du Conseil exécutif pour examiner les mesures concrètes à prendre d'urgence pour éviter la répétition de ce genre d'agressions abjectes.

3. **DECIDE** également que le conseil exécutif adressera un message au nom des Etats membres de l'OCI auprès des Nations Unies en vue d'engager les procédures internationales nécessaires qui permettront de garantir que de telles agressions visant Makkah al-Moukarramah et les autres lieux saints islamiques ne se répéteront plus à l'avenir.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de veiller à la mise en œuvre de la présente résolution et de tenir le Conseil des ministres des Affaires étrangères informé des développements de la question dans les plus proches délais possibles.

\*\*\*\*\*